

Modification au service en ligne Inscription de la clientèle des professionnels de la santé – Gestion des consultations

Pour donner suite à une demande du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) liée au financement des groupes de médecine de famille (GMF), la Régie a modifié l'application *Gestion des consultations* du service en ligne *Inscription de la clientèle des professionnels de la santé*.

Cette modification permet désormais à l'infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne (IPS-SPL) pratiquant en partenariat avec des médecins de famille en GMF, de préciser la raison de la visite en situation de suivi de grossesse.

1 Préciser la raison de la visite en situation de suivi de grossesse en GMF

Le *Programme de financement et de soutien professionnel pour les groupes de médecine de famille* administré par le MSSS prévoit des pondérations de patients et un taux d'assiduité pouvant être influencés par l'inscription de visites associées au suivi de grossesse en GMF.

Pour permettre à l'IPS-SPL pratiquant en GMF en partenariat avec un médecin, de préciser la raison de la visite en situation de suivi de grossesse, et ce, que la patiente soit inscrite ou non auprès d'un médecin du groupe, une nouvelle case à cocher est ajoutée dans la section *Lieu de consultation* de l'application *Gestion des consultations*.

The screenshot shows the 'Gestion des consultations' application interface. The 'Lieu de consultation' section is highlighted, showing a dropdown menu for 'Lieu' and a new checkbox labeled 'Suivi de grossesse' which is circled in red. Other sections include 'Professionnel', 'Consultations effectuées', and a status bar at the bottom with 'Annuler' and 'Enregistrer' buttons.

Cette nouvelle case n'est pas accessible au médecin, puisque lors de sa facturation, il peut distinguer les visites associées au suivi de grossesse en utilisant des codes d'acte spécifiques, tels ceux de la visite de prise en charge de grossesse ou de suivi de grossesse, ou le supplément de suivi de grossesse.

Cependant, la fonction *Recherche* permet l'accès à la case à cocher *Suivi de grossesse* à tout utilisateur de l'application *Gestion des consultations*.

Régie de l'assurance maladie Québec

Nous joindre Aide

Recherche ?

Professionnel :*

Date de consultation :*

Lieu :

Inclure les IPS-SPL

Domicile du patient en perte sévère d'autonomie

Suivi de grossesse

NAM :

Annuler Effacer

Rechercher

Nombre de résultats :

Afficher 25 résultat

Gestion des consultations
- Inscrire consultation

Vous pouvez consulter la rubrique [Partenariat avec une infirmière praticienne spécialisée](#) pour plus d'information.

2 Services en ligne de la Régie

Vous pouvez vous inscrire aux services en ligne de la Régie ou en demander l'accès pour le personnel administratif en cliquant sur [Information et inscription](#) de la zone d'accès *Services en ligne* dans la section dédiée à votre profession ou en communiquant avec le Centre d'assistance aux professionnels :

☎ Région de Québec : 418 643-8210
Région de Montréal : 514 873-3480
Ailleurs au Québec : 1 800 463-4776

Après avoir établi votre identité,
faites le 1 pour les services en ligne.

✉ sel.professionnels@ramq.gouv.qc.ca

c. c. Agences commerciales de facturation
Développeurs de logiciels – Médecine